

Pour des terrains avec pente/ Remblai de terre

ZAPF Sàrl, 1 rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg

ZAPF
DIE GARAGE

Date 05/2020



En cas de terrain en pente, il est possible d'intégrer dans la pente des garages avec des parois, un toit et une cave renforcés; il est également possible d'effectuer un remblai complet en cas de composants particuliers. Ceci exige un support viable selon des plans de fondations individuels et des remblais stables pour les fosses d'excavation. Si une évaluation sûre n'est pas possible, veuillez consulter des spécialistes du sol.

Nous vous prions de bien vouloir noter les points suivants lors de la construction:

1. EXCAVATION DE LA FOSSE (À LA CHARGE DU CLIENT)

Il faut compter un espace de travail correspondant aux dimensions extérieures du garage. Il faut qu'il soit ≥ 50 cm à la base. L'angle de pente dépend de la stabilité du terrain.

Pour des raisons de sécurité (danger d'effondrement) il ne faut pas que le remblai soit trop en pente. Voir également notre dessin. En cas de variations, il faut tenir compte de la DIN 4124.

2. DRAINAGE (À LA CHARGE DU CLIENT)

Après avoir construit les fondations renforcées contre la pression de la terre, il faut poser le drainage nécessaire avant la pose du garage et le raccorder au drainage du terrain selon les réglementations locales.

Pour ce faire, il faut poser des tuyaux de drainage selon la DIN 4095 avec ≥ 100 mm dans une pente de $\geq 0,5$ %.

Il faut raccorder le drainage du toit à la canalisation selon les réglementations locales.

En cas d'un changement de direction du tuyau de drainage, il faut aménager des tuyaux de rinçage DN 300 (distance maxi = 50 m), la cuve de transfert ayant un diamètre de DN 1000.

3. ÉTANCHÉIFIER LES GARAGES SELON LA DIRECTIVE POUR LES BÂTIMENTS EN BÉTON ÉTANCHES À L'EAU (ÉTANCHÉITÉ BLANCHE)

Il faut que la société ZAPF Sàrl étanchéifie les garages en fonction des conditions locales selon la directive pour les bâtiments en béton étanches à l'eau. Le remblais (tel que décrit sous le point 5) peut être effectué immédiatement après la pose.

4. ÉTANCHÉIFIER LES GARAGES SELON LA DIN 18195 (ÉTANCHÉITÉ NOIRE)

Il faut étanchéifier les garages en fonction des conditions locales selon la DIN 18195. Si les travaux d'étanchéité sont effectués par la société ZAPF Sàrl, il faut que le client réceptionne les travaux immédiatement sur demande - mais en tout cas avant de commencer le remblai.

Il faut que la réception s'effectue en présence d'un représentant de la société ZAPF Sàrl et par écrit.

5. REMBLAI (À LA CHARGE DU CLIENT)

Il faut réaliser le remblai ainsi que la pente comme défini dans la confirmation de commande. Le terrain ne doit pas monter sur une largeur d'au moins 3 m à partir de la paroi du garage.

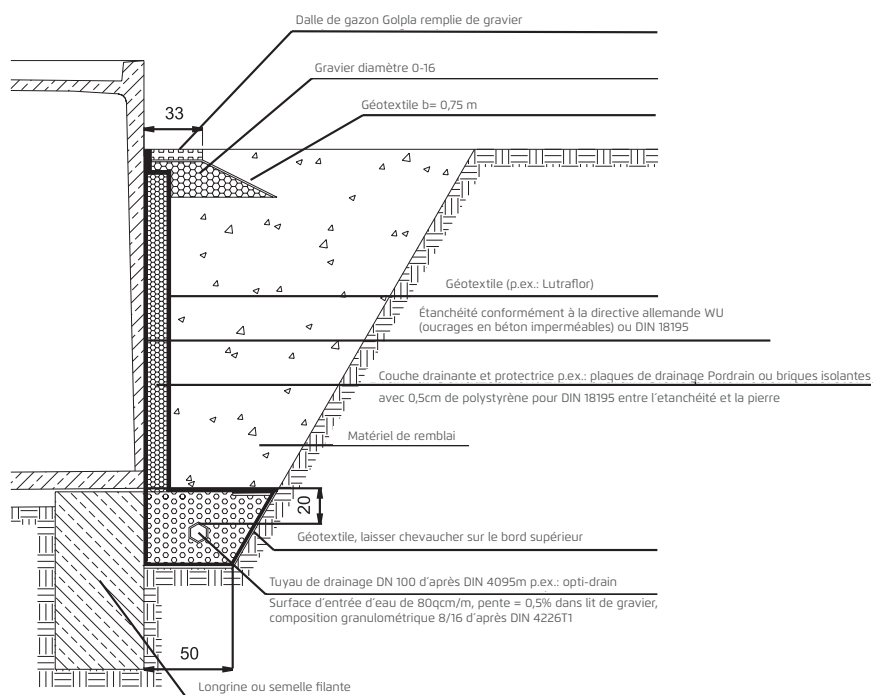
La charge au sol dans la zone de 3 m doit être de 3,5 kN/m² ou des véhicules d'un poids total de 2,5 t maxi. Il faut impérativement déterminer les déviations ultérieures dues au chantier avec d'autres effets de charge sur le garage avec la société ZAPF Sàrl avant la fabrication du garage. Il faut utiliser du matériau perméable à l'eau et non cohésif (p.ex. du sable, du gravier, du concassé) comme matériau pour reboucher.

Ce doit être fait manuellement, couche par couche, et ne pas compacter mécaniquement. Ainsi, le remplissage peut se tasser sur la durée. Pour des terrasses annexes il faut combler la zone de travail avec du gravier concassé couche par couche.

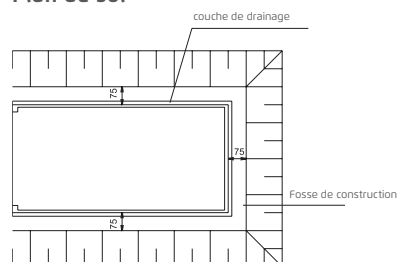
6. PLANTATION À LA CHARGE DU CLIENT

Impérativement éviter des charges additionnelles qui agissent sur le garage à cause d'une plantation avec une forte formation de racine. Prévoir des distances adéquates par rapport au garage.

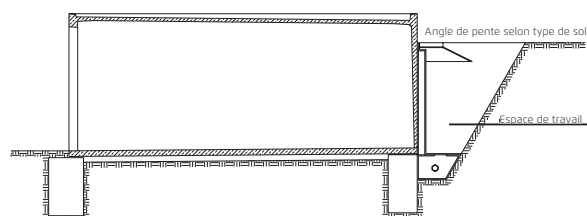
COUPE POUR LE REMBLAI



Plan de sol



v	Angle de pente β
Graviers, sable ou liant mou	≤ 45 degrés
sol collant compact ou semi-solide	≤ 60 degrés
Roche	≤ 80 degrés



COUPE POUR LE REMBLAI

